

Si mon honorable collègue désire introduire une autre forme de calcul, comme le calcul à la pompe, au détaillant, c'est évident qu'il arrivera à d'autres chiffres et à d'autres proportions. A ce moment-là, évidemment, le gouvernement canadien en arrivera aussi à d'autres proportions que 23 à 24 p. 100 auxquelles le ministre des Finances, en particulier, s'est référé dans le budget. Alors j'invite mon collègue à ne pas changer la façon de calculer en cours de route. Qu'il ne change pas les règles du jeu!

[Traduction]

LE PROGRAMME DE REMISE DES TAXES SUR L'ÉNERGIE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, le ministre n'envisage peut-être pas le prix de l'essence à la pompe, mais chaque consommateur du Canada a les yeux rivés sur ce prix, qui a augmenté de 60c. le gallon depuis le début de l'an dernier. Quant à la déclaration du premier ministre, que le ministre conteste, je vais citer ce que le harsard du 19 juin attribue au premier ministre à la page 10397. Au sujet des recettes énergétiques, le premier ministre a dit:

Nous voudrions qu'en fin de compte, la part fédérale soit de 23 p. 100 ou 25 p. 100 du produit . . .

Les propres services du ministre publient des chiffres qui fixent cette part à 33.7 p. 100. Comme le ministre ne veut pas entendre parler d'une réduction générale des taxes énergétiques, est-ce qu'il acceptera au moins de rembourser une fraction de cette part excessive des recettes aux Canadiens qui souffrent tout particulièrement de ces augmentations de l'énergie? En d'autres termes, le ministre est-il disposé à lancer un programme de remises des taxes énergétiques à l'intention des ménages à revenus moyens et modiques, ou à défaut, prendra-t-il en ligne de compte les données fournies par son propre ministère?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vais essayer en anglais, madame le Président. Le député établit des parallèles qui n'en sont pas. Lorsque le budget a été présenté, il prévoyait pour l'État fédéral un prélèvement de 23 p. 100 à 24 p. 100 à la tête de puits. C'est ainsi que le calcul n'a cessé de se faire. Si mon honorable ami veut en revenir au calcul à la pompe, il est certain que les pourcentages vont changer, et les chiffres mentionnés par le premier ministre et ceux mentionnés par le ministre des Finances devront être aménagés en conséquence.

Il y a un mode de calcul qui n'a pas cessé d'être suivi. Je rappelle à mon honorable ami qu'il a été suivi par le gouvernement conservateur pendant le peu de temps qu'il a été au pouvoir, et nous appliquons exactement la même formule que celle prévue pour le calcul de la part des recettes dans le budget de décembre 1979, de triste mémoire. Nous n'avons absolument pas changé les règles du jeu, et j'invite mon honorable ami à en faire autant.

● (1130)

En ce qui concerne le consommateur, le gouvernement est intervenu . . .

Questions orales

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui n'est pas sans savoir que l'on a publié aujourd'hui des statistiques concernant le coût de la vie. J'espère qu'il a remarqué que, mis à part ceux des aliments, les prix ont augmenté de 12.2 p. 100, ce qui est la hausse la plus importante des 31 dernières années. Les coûts du transport et du logement ont subi des hausses sans précédent. Le premier ministre admettra-t-il maintenant que le gouvernement n'a aucune véritable politique générale de lutte contre l'inflation? Plus précisément, nous dira-t-il par quel miracle la politique gouvernementale des taux d'intérêt fera baisser le moins possible les loyers et les frais de transport?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce sont des gens comme le chef du Nouveau parti démocratique qui font de l'économie une science sinistre.

M. Broadbent: Voilà qui est digne d'Adam Smith.

M. Trudeau: Le chef du Nouveau parti démocratique cherche toujours la petite bête, grogne, s'arrache les cheveux et en déduit que les choses sont au plus mal. Je sais parfaitement bien que, par rapport à la même époque l'an dernier, le coût de la vie a baissé. Pourquoi donc s'acharne-t-il à échafauder des théories économiques à partir de détails?

M. Broadbent: Madame le Président, ce n'est pas moi qui ai fourni ces détails. Si le premier ministre veut bien lire attentivement son document d'information, il verra que Statistiques Canada a établi un index séparé pour les fluctuations du coût de la vie, hormis le prix des aliments. C'est Statistiques Canada qui signale que nous subissons maintenant la hausse générale la plus importante des 31 dernières années. Nous n'avons pas inventé ces données qui devraient faire réfléchir le gouvernement.

DEMANDE D'AIDE POUR LES CONSOMMATEURS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les prix ont monté de 12 p. 100 en janvier, de plus de 12 p. 100 en février, et de plus de 12 p. 100 en mars, en avril et en mai. Nous avons subi cette hausse cinq mois de suite, ce qui constitue un nouveau record. C'est la première fois depuis 31 ans que les prix montent de plus de 12 p. 100 pendant cinq mois d'affilée. Quand donc le gouvernement annoncera-t-il au moins une initiative nouvelle qui aidera les Canadiens à faire face à l'escalade des prix?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre des Finances a annoncé une telle initiative il y a deux jours lorsqu'il a dit à la Chambre qu'il s'était entretenu avec les dirigeants des banques à charte.